



**INTERCO**  
S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS



# ÉLECTIONS PROfessionnelles 2022



## CAP N° 8 ADJOINTS ADMINISTRATIFS ET ADJOINTS TECHNIQUES



### COMPOSITION DE LA CAP

Une CAP comprend en nombre égal et paritaire des représentant.es de l'administration et des représentant.es du personnel, avec des membres titulaires et des membres suppléants.

Le nombre de représentant.es du personnel dépend de l'effectif des fonctionnaires relevant de la CAP. La CAP est présidée par l'administration.

### QUE FONT VOS ÉLU.ES CFDT À LA CAP ?

Ils-elles assurent la défense de vos droits et participent aux décisions qui impactent votre carrière. Ils-elles donnent leur avis sur les projets de décisions individuelles et les recours des agents concernant :

- le refus de titularisation et licenciement, refus de démission, conflit relatif aux conditions d'exercice du temps partiel, refus de détachement, refus de congé disponibilité, refus d'une demande de télétravail, refus d'une demande de congés épargnés sur un compte épargne-temps, etc.,
- la décision de refus d'un congé pour formation syndicale, de préparation aux concours et examens professionnels, ou de formation personnelle, de formation dans le cadre du compte personnel de formation,
- la décision de renouvellement ou de non-renouvellement du contrat d'embauche d'un fonctionnaire handicapé,
- en formation disciplinaire sur les propositions de sanction de l'administration,
- la révision du compte rendu de l'entretien professionnel annuel.





# LA CFDT ET VOUS



## DES CONSTATS...

- **Les agents de catégorie C ont été sacrifiés au fil des réformes.**

Par la suppression des postes, mais également de manière plus insidieuse par la transformation d'emplois.

Ce mouvement de fonds a conduit à une réduction drastique des effectifs.

En faisant cela, l'administration a nié l'importance des agents de catégorie C dans le fonctionnement de ce ministère.

- **La CFDT a alerté l'administration depuis plusieurs années** sur ce non-sens et sur l'impasse dans laquelle l'administration s'engageait elle-même.

Les réponses du ministère ont été de faible ampleur : ouvertures en urgence de recrutements d'adjoints techniques, ouvertures de postes au concours interministériel et au recrutement sans concours.

Aujourd'hui, la pénurie est là et le manque d'agents de catégorie C se fait ressentir dans les services.

Mais il y a pire, car même quand le ministère ouvre des recrutements, certains agents qui ont réussi le concours ne viennent pas. La raison : le ministère ne s'est jamais donné les moyens de les faire venir. En tant que corps interministériels, la réflexion sur les grilles dépend de la fonction publique mais l'indemnitaire lui est du ressort du ministère de la Justice !

## ... DES REVENDICATIFS

- **La CFDT exige d'accélérer le recrutement d'adjoints administratifs et d'adjoints techniques pour résoudre durablement la pénurie de personnels dans toutes les directions du Ministère.**
- **La CFDT revendique une augmentation du pouvoir d'achat des agents de catégorie C** et que le ministère porte cette demande dans ces discussions à la fonction publique.
- Les agents de catégorie C doivent également pouvoir avoir des perspectives de carrière. **Un avancement de grade plus rapide et en plus grand nombre.**
- La CFDT est également attachée à la formation. Il est inadmissible que les agents arrivent en service et que la hiérarchie leur demande d'être opérationnels sans formation préalable. C'est mettre le service en difficulté et l'agent en souffrance dans sa prise de poste. **Une formation initiale de qualité et le respect de l'obligation de formation d'adaptation à l'emploi** pour les agents changeant de direction à la suite d'une mobilité. La CFDT est particulièrement vigilante à ce que les agents puissent accéder à la formation continue. Il n'est pas entendable de leur refuser ce droit au prétexte d'une pénurie d'agents organisée par le ministère.
- La reconnaissance doit également se faire par des symboles telle que la remise de médaille de la direction dans laquelle l'agent exerce lorsque celui-ci quitte l'administration après 20 ans de service.



DU 1<sup>ER</sup> AU 8 DÉCEMBRE 2022

**VOTEZ CFDT !**



# LA CFDT VOUS REPRÉSENTE

Vos élu.es font partie d'un **réseau de militant.es CFDT** au sein de la fonction publique, ce qui leur permettra de continuer à défendre au mieux vos intérêts dans cette nouvelle configuration de CAP.

Les représentant.es CFDT défendent vos intérêts et assurent la défense de vos droits dans toutes les difficultés rencontrées dans l'exercice de votre activité professionnelle.

Nous sommes tous engagés dans nos métiers au service du public avec fierté.



## QUEL CHANGEMENT EN 2023 ?

Le regroupement des CAP avec un passage de 23 CAP nationales par corps à 9 CAP regroupant chacune plusieurs corps.



### LA CFDT ET VOUS



#### ● Pourquoi voter CFDT ? ●

**Voter CFDT c'est voter pour un syndicat qui vous place au cœur de ses revendications :**

- En étant à votre écoute et une force de propositions,
- En défendant vos droits et vos intérêts,
- En alertant l'administration sur vos difficultés,
- Fidèles à nos valeurs nous soutiendrons les projets ayant un impact positif sur votre quotidien.

**Voter CFDT, c'est bénéficier de la force du premier syndicat de France.**

DU 1<sup>ER</sup> AU 8 DÉCEMBRE 2022

**VOTEZ CFDT !**